



Infirmière stagiaire et démission

Par **lorelei95**, le **04/11/2010** à **11:27**

Bonjour,rrnJe vous écris car je suis employée dans un établissement de santé publique depuis fin janvier maintenant, et stagiaire depuis le 1er Mars.rnrnOr, je souhaite poser une démission dès maintenant pour pouvoir partir et quitter la région à partir du 1er janvier. En effet mon fiancé vient d'accepter un poste sur Rennes qu'il prendra à partir de cette date.rnAprès en avoir parlé à ma cadre hier, celle ci m'apprend qu'ils peuvent me garder tant qu'ils n'auront pas trouvé de remplaçant...elle a parlé de 6 mois.rnJ'ai donc appelé le service de soins de mon établissement qui m'a sorti la même version. On peut donc m'obliger à rester contre mon gré? Quels sont mes droits?rnrnMerci beaucoup.

Par **pepelle**, le **07/11/2010** à **03:28**

Il n'y a pas de délai, alors l'histoire des 6 moisrnAllez donc lire ceci, c'est instructifrn<http://www.infirmiers.com/emploi/embauche/la-demission-dun-poste-de-travail.html>